

Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis No 07/2016
au Conseil communal

Budget 2017

Responsable du dossier : *M. Philippe Zuberbühler, Syndic*

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de l'année 2017 pour approbation.

Le budget de l'année 2017 présente un déficit de Fr. 940'741.03.

		Charges	Produits
1	Administration	702'354.35	27'100.00
2	Finances	1'357'383.00	4'885'800.00
3	Bâtiments	1'036'558.95	951'241.71
4	Travaux	623'542.29	366'348.35
5	Instruction publique et cultes	678'323.86	0.00
6	Police	282'679.64	10'000.00
7	Sécurité sociale	2'493'389.00	0.00
8	Services Industriels	143'526.70	136'526.70
	Total	7'317'757.79	6'377'016.76
	Excédent de charges	-940'741.03	

Au vu de ce résultat négatif, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

1. Administration Générale

10 Autorités

Les rétributions des autorités ont été adaptées aux montants dépensés en 2015 et aux indemnités des Conseillers et membres des commissions et du bureau adoptés lors du préavis Municipal N° 66/2011 reconduit pour la nouvelle législature.

14 Service des intérêts généraux

Le préavis concernant le DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région Nyonnaise) ayant été adopté, un point d'impôt est attribué au compte du Conseil Régional numéro 140.352.

18 Transports publics

Le dernier acompte pour le fonds régional des transports publics de CHF 29'047.- devrait être payé en 2016.

19 Service informatique

Notre fournisseur de logiciel communal effectue une migration sur système Abacus afin de correspondre aux nouvelles normes de trafic de paiement, ce qui implique des mises à jour qui nous seront facturées pour environ CHF 3'000.-.

2. Finances

21 Impôts

Le revenu des impôts théoriques est calculé selon le taux d'imposition de 61%.

En 2015, les impôts conjoncturels encaissés (CHF 501'424.75 sur les gains immobiliers et CHF 295'092.85 sur les droits de mutation) expliquent la différence de revenu budgété.

Aucune provision sur créances d'impôt n'est prévue en 2017, ce montant ayant été adapté l'année dernière.

22 Service financier

Pour rappel, le montant du fonds de péréquation communiqué par le Canton est calculé sur la base du revenu et du taux des impôts de l'année précédente. Le nouveau calcul (6.5 points d'aide et 65% d'écrêtage) prévoit toutefois une augmentation d'environ 1,2 point d'impôt pour notre commune mais n'est pas encore validé, raison pour laquelle cette augmentation n'est pas portée au budget présentant un déficit trop important pour constituer une réserve.

3. Domaines et Bâtiments

Pour ce chapitre, les charges des bâtiments sont réduites au maximum, étant donnée la situation financière.

320 Forêts

Le centre forestier de la Colline étant terminé, l'amortissement obligatoire budgété est de CHF 28'000.-.

321 Pâturages

Divers travaux doivent être effectués dans les bâtiments tels que le carrelage de la Baronne, le sol du Solier, les portes des Coppettes et les chéneaux de la Pile-Dessous.

Les baux des DDP de la Chèvrerie ont été renouvelés aux nouvelles conditions mais nous avons tenu compte des loyers des chalets à vendre.

Les investissements de la Baronne et de la Givrine étant terminés, les amortissements ont été recalculés en fonction des subventions reçues.

350 Bâtiments communaux divers du Patrimoine Financier

La quote-part des intérêts passifs augmente par l'ajout du montant dépensé pour les appartements de la route de Trélex comptabilisé les années précédentes dans les poste 354 (bâtiments du Patrimoine Administratif) et est partiellement compensée par un prélèvement au fonds de réserve.

De même, les assurances bâtiments sont réparties entre les bâtiments du Patrimoine Administratif (354.318) et ceux du Patrimoine Financier (350.318).

352 Fontaines

La réparation de la fontaine des Avaux n'ayant pas été effectuée, le montant de CHF 20'000.- est reporté sur 2017.

354 Bâtiments communaux divers du Patrimoine Administratif

La location du bâtiment du centre forestier s'élève à CHF 24'750.- (en plus de la place de location à bois qui figure au chapitre 310) au lieu des CHF 11'475.- facturé pour le local des pompiers qui est désormais disponible pour une utilisation communale.

Les montants portés au budget 2016 pour l'électricité et le chauffage ont été repris des comptes 2014 avant les modifications effectuées sur la répartition des bâtiments. Les montants budgétés sont maintenant plus proche de la réalité.

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

43 Routes

L'achat d'une radar pédagogique est prévu pour un montant de CHF 4'098.- et l'entretien de la route de la Chèvrerie est budgété à CHF 36'000.-.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Afin de respecter le principe pollueur-payeur une augmentation de la taxe est incontournable mais son montant n'est pas encore défini. Ce poste doit être équilibré par le fonds de réserve affecté qui sera vide en fin d'année.

46 Réseaux d'égout, d'épuration

Ce poste doit être équilibré, le fonds de réserve affecté est suffisant pour ne pas augmenter la taxe.

5. Instruction publique et cultes

Selon les chiffres transmis par l'AISGE, les frais administratifs ont augmentés comme annoncé lors du budget précédent mais d'un montant plus élevé que prévu. L'enseignement spécialisé et les camps scolaires sont imposés par le canton. En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, les coûts sont calculés selon le nombre d'élèves.

6. Police

60 Administration

La réforme policière s'élève à Fr. 180'872.- et le contrat de prestation des agents de sécurité publique est résilié.

66 Protection civile

Le fonds de ce chapitre est vide.

7 Sécurité sociale

71 Service social

L'accueil de jour augmente encore et s'élève à CHF 123'984.-.

72 Facture sociale

Tout comme la péréquation, la facture sociale est portée au budget telle que communiquée par le Canton et son augmentation probable n'est pas prise en compte.

8 Services Industriels

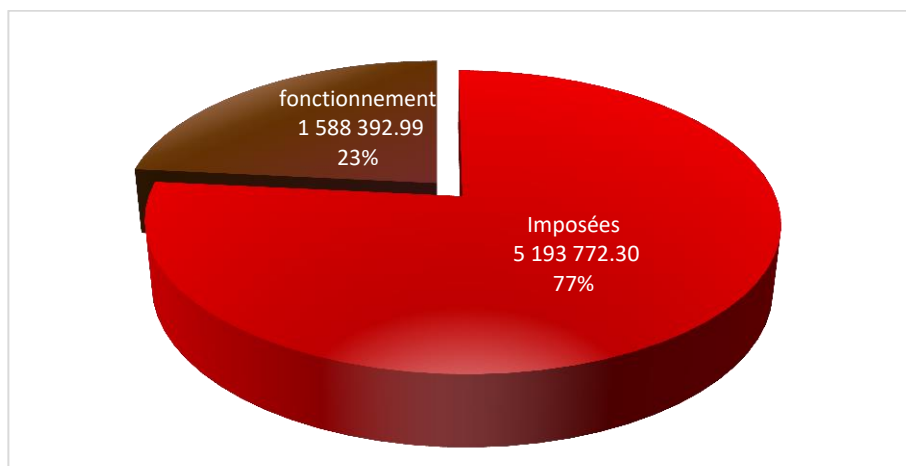
81 Service des eaux

Les amortissements des divers ouvrages de l'eau sous pression s'élèvent à CHF 46'310.-

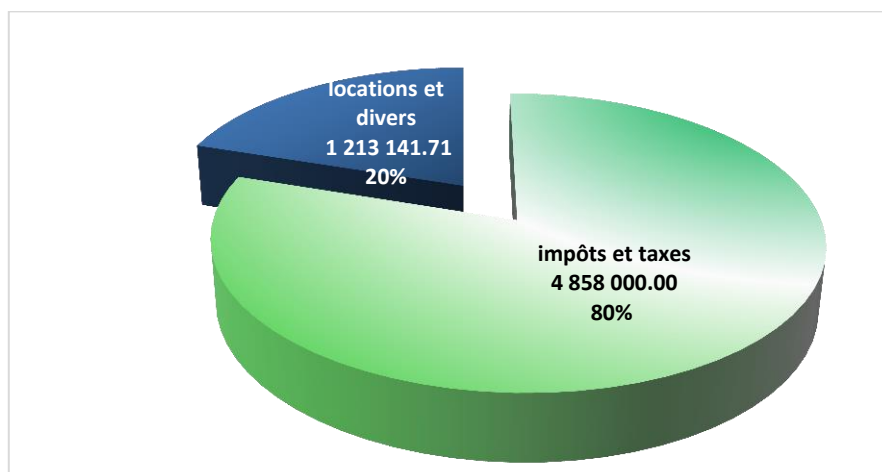
Marge d'autofinancement

Les revenus de fonctionnement épurés s'élèvent à	Fr.	6'071'141.71
Les charges de fonctionnement épurées s'élèvent à	Fr. -	<u>6'782'165.29</u>
Marge d'autofinancement :	Fr.	<u>-711'023.58</u>

Les charges de fonctionnement et les charges imposées se présentent comme suit :



et les revenus :



Les revenus sont plus que jamais insuffisants. Comme expliqué l'année dernière, les finances communales sont négatives depuis 2013 malgré les fonds de réserve épuisés d'ici peu.

Chaque nouvel investissement ainsi que le paiement des charges péréquatives seront nécessairement réalisés par l'octroi de plusieurs emprunts et une hausse des impôts communaux est désormais inévitable.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Givrins :

vu le préavis No 07/2016 relatif au budget 2017,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide d'adopter le budget 2017 tel que présenté,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 15 novembre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La boursière

Philippe Zuberbühler

Lilianne Trombert

Annexes : Budget 2017
tableau de répartition des intérêts passifs
Plan d'investissement 2016-2021